



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MARS 2023**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 37**

Mis en ligne le : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - M. MERSALI - Mme CUILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - Mme CONTICELLO

Pouvoirs :

Mme MORBELLI à M. MONDOLONI-M. RENAUDIN à Mme DESCLOUX-M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ-M. DE SOUZA à M. SAURA-Mme CHAUVIN à M. MERSALI-Mme LEHNERT à M. JESNE- Mme CARUSO à Mme MICHEL

Absents :

M. GACHET - M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Didier SAURA

**CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2023 -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

N° Acte : 7.5

Délibération n° 23-45

Vu la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui organise le nouveau cadre d'action de la politique de la ville dont l'objectif est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Vu le décret n°2074-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires. Concernant Vitrolles, deux secteurs sont ciblés : le secteur Centre (les Pins, le Liourat, les Hermès, la Petite Garrigue, soit 6505 habitants) et la Frescoule (1162 habitants) comptant au total 7667 habitants.

Vu la signature du premier Contrat de Ville communautaire du Pays d'Aix avec l'État, les quatre communes concernées sur son territoire (Aix-en-Provence, Vitrolles, Pertuis, Gardanne) et ses partenaires le 30 juin 2015 et la délibération n°15-97 en date du 28 Mai 2015 approuvant la signature de la convention du Contrat de Ville 2015-2020.

Vu la délibération n°18-263 approuvant la convention d'application du Contrat de Ville entre la Ville de Vitrolles et la Métropole.

Vu l'article 181 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 portant loi de finances 2019 qui indique que les Contrats de Ville produisent leurs effets jusqu'au 31 décembre 2022 et la circulaire ministérielle n° 6057/SG du 22 janvier 2019 qui indique que la prolongation et la rénovation des Contrats de Ville prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Vu la délibération n°19-199 en date du 21 novembre 2019 approuvant le protocole d'engagements renforcés et réciproques au Contrat de Ville du Pays d'Aix le prorogeant jusqu'au 31 décembre 2022.

Vu la délibération n°20-140 en date du 10 juillet 2020 approuvant l'avenant à la convention cadre relative à l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Territoire du Pays d'Aix.

Considérant que le Contrat de Ville s'organise autour des trois orientations stratégiques :

- cohésion sociale,
- développement économique et emploi,
- cadre de vie et renouvellement urbain.

Considérant que la cohésion sociale constitue le principal pilier du dispositif 2023 dans lequel on retrouve les thématiques suivantes :

- prévention de la délinquance et accès aux droits
- solidarité, santé
- réussite éducative, parentalité
- culture, sport
- valeurs de la République, citoyenneté

Considérant que pour améliorer l'intervention publique dans toutes les thématiques et générer des actions innovantes et structurantes avec des effets levier sur les politiques de droit commun, le dispositif du contrat de ville, sous le pilotage de la métropole Aix-Marseille-Provence renforce les systèmes de coopération et implique de nombreux acteurs : Ville, Etat, département, bailleurs sociaux, associations et citoyens.

Considérant que l'octroi aux citoyens du pouvoir d'agir sur les conditions sociales, économiques et éducatives qui constituent leur quotidien est une priorité affichée par la ville qui a trouvé sa déclinaison dans la phase d'élaboration du contrat.

Considérant que ce travail avec les partenaires opérationnels, institutionnels et les habitants a permis, à partir de diagnostics actualisés, de partager des enjeux et des priorités, traçant ainsi un projet de territoire pour les quartiers prioritaires de Vitrolles. Ces enjeux partagés sont notamment issus de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville, bientôt complétés par l'évaluation finale. Ils sont aussi issus du Plan Local de Santé Publique, de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de l'analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS.

Considérant que ce travail partenarial a permis un soutien financier pour 56 dossiers (sur 68 projets déposés) pour un montant total des financements attribués qui s'élève à 654 686 euros qui se décompose ainsi :

- 150 000 euros de la ville
- 150 000 euros de l'Etat
- 39 500 euros du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
- 5 400 euros de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- 309 486 euros des bailleurs sociaux (versement d'une part de l'exonération de la TFPB)

Et se répartit ainsi:

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

AXES	Projets soutenus	Dont nouveaux projets	Montant proposé 2023
Habitat cadre de vie	10	1	112 900 €
Développement éco insertion emploi	8	1	93 400 €
Prévention de la Délinquance / Accès aux droits	10	2	144 730 €
Solidarité / Santé	8	1	78 200 €
Réussite Éducative/ Parentalité / Animation	7	0	74 000 €
Valeurs de la République / Citoyenneté	6	1	74 556 €
Sports / Culture	7	1	77 600 €
TOTAL	56	7	654 386 €

Considérant la réunion du comité technique élargi à l'ensemble des partenaires qui a arrêté ces orientations et ces montants lors des réunions des 6 et 7 février 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE la programmation financière 2023 du Contrat de Ville concernant la Ville de Vitrolles, validée lors du Comité de Pilotage en mars 2023 par l'ensemble des institutions signataires du Contrat de Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et les avenants financiers aux conventions devant intervenir avec les différents porteurs de projets du Contrat de Ville et à accomplir toutes les formalités liées à leur exécution.

IMPUTE les dépenses afférentes au budget de fonctionnement 2023 de la commune.

Le Secrétaire de Séance

M. SAURA




POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 28/03/2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



CONTRAT DE VILLE - ANNEE 2023
PREVENTION - DELINQUANCE - ACCES AUX DROITS

VITRUES	CONTRAT DE VILLE										DROITS COMMUNS MOBILISES															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20						
PORTIERS	PROJETS	RE	TE	ES	SI	LI																				
ADDP-13	METTING POT pour une redaction de la convention sur projets phésé	DD	1,00		1																					
ACCES AUX ANCIENS BARRIERS (KINES) (ADEJ)	Prati en quartier AD	DD	1,00	1,00																						
UNE AUTRE IMAGE	Avec les médias AFD	DD	1,00	1,00																						
DUNES	Médiation sociale pour la prévention de la délinquance, insécurité publique, accès aux droits	DD	1,00	1,00																						
AVES	Admivités	MA	1,00	1,00																						
AVES	Chantier d'utilité sociale 2023	MA	1,00	1,00																						
AVES	Point d'Appui - Accès aux droits des étrangers	DD	1,00	1,00																						
AVES	Accompagnement éducatif des collégiens accés	DD	1,00	1,00																						
CDAD 13	Consultations juridiques gratuites Vitrolles AFD	DD	1,00	1,00																						
LED LAGRANGE MEDITERRANEE	Accompagner les AFDs ans	DD	1,00	1,00																						
LED LAGRANGE MEDITERRANEE	Avec le Janus en 2023	DD	1,00	1,00																						
LED LAGRANGE MEDITERRANEE	Prise en charge des résidents temporaires	LP	1,00	1,00																						
LED LAGRANGE MEDITERRANEE	Accompagnement résident des jeunes en grande ville AD	DD	1,00	1,00																						
SOLIDARITE FEMMES 13	Permanences d'accueil pour les femmes victimes de violence conjugales à Vitrolles et annulation du réseau vitrolles AFD	DD	1,00	1,00																						
TOTAUX			14,00	14,00	4,00	0,00	496.387,00	175.379,10	143.790,00	0,00	21.000,00	13.200,00	29.640,00	3.750,00	7.440,00	99.970,00	21.730,00	6.000,00	58.276,00	73.138,00	95.798,00	0,00	0,00	2.860,00	2.847,00	4.412,00

TOTAUX TOUS BAILLEURS SOCIAUX CIV : 102.590,00

